



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 30 septembre 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents :
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 10-3

L'an **deux mille vingt et un** et le **30 septembre**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absente excusée : Mme GERARD
(Procuration : Mme AIMONE-CAT)

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Mme SANDY

Objet : Dénomination d'une rue du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation du lotissement communal « Pentens 2 ». Il ajoute qu'il s'agit de donner un nom à la rue qui dessert ce nouveau lotissement afin de créer les adresses postales des propriétaires des lots.

Après discussion avec certains futurs habitants, « **Impasse de Pentens** » serait cohérent avec le Chemin de Pentens, voisin.

La numérotation pourrait être N°1 pour le lot 1, N°2 pour le lot 2, N°3 pour le lot 3, N° 4 pour le lot 4, N°5 pour le lot 5 et N°6 pour le lot 6.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de dénommer la rue desservant le Lotissement « Pentens 2 », **Impasse de Pentens** avec la numérotation suivante :

- Lot 1 -> n°1
- Lot 2 -> n°2
- Lot 3 -> n°3
- Lot 4 -> n°4
- Lot 5 -> n°5
- Lot 6 -> n°6

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **04/10/2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le

Le Maire,
Christian SANS

